

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 18 octobre 2019

Monsieur le Maire de YENNE ouvre une enquête publique

A la mairie de YENNE, place Charles Dullin, BP3, 73170 YENNE

DU MARDI 12 novembre AU VENDREDI 13 décembre 2019 inclus

## Révision du Plan Local d'Urbanisme et mise à jour du zonage d'assainissement

Le dossier d'enquête est déposé en mairie et sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres d'enquête :

- Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, samedis (horaires d'ouvertures de la mairie)

Ou les adresser par écrit à l'attention de M. Alain KESTENBAND chargé de la fonction de commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie et ou par mail à l'adresse suivante avec la mention « commissaire enquêteur » :

[enquete-publique-1690@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1690@registre-dematerialise.fr) (concernant la révision du PLU),

[enquete-publique-1705@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1705@registre-dematerialise.fr) (concernant le zonage d'assainissement)

en vue de les annexer aux registres.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie de YENNE pour informer et recevoir les observations du public les jours et heures suivants :

- Mercredi 13 novembre de 9 heures à 11 heures

- Lundi 25 novembre de 9 heures à 12 heures

- Samedi 30 novembre de 9 heures à 12 heures

- Vendredi 13 décembre de 14 heures à 16 heures

Le dossier est également consultable sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1690> (concernant la révision du PLU),

<https://www.registre-dematerialise.fr/1705> (concernant le zonage d'assainissement)

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, ainsi que des informations relatives à cette enquête auprès de Monsieur le Maire de Yenne (04 79 36 70 48 / [urbanisme@mairie-yenne.fr](mailto:urbanisme@mairie-yenne.fr)).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Yenne pour être tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront en outre publiés par voie électronique aux adresses suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1690> (concernant la révision du PLU),

<https://www.registre-dematerialise.fr/1705> (concernant le zonage d'assainissement)

Au terme de l'enquête, le projet de révision du plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement de la commune de Yenne, pourront éventuellement être modifiés et les décisions d'adoption des projets seront soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête sont contenues dans les dossiers.